

ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de Lovanium est nommé par le Conseil d'administration de l'Université de Louvain. Il est présidé par le Recteur de l'Université de Louvain et composé en majorité de membres du corps académique de cette Université.

Ce Conseil est assisté par des Commissions de médecine, de philosophie et lettres et de sciences nommées par le Conseil d'administration de Lovanium au sein des diverses facultés de l'Université; d'autres commissions consultatives seront créées ultérieurement. Elles assurent à Lovanium la collaboration la plus large de l'Université.

Le Conseil d'administration nomme et révoque le recteur et les professeurs de Lovanium. Le recteur est assisté d'un conseil rectoral composé des représentants des facultés.

PRINCIPES DE L'ENSEIGNEMENT

Lovanium se doit d'élever son enseignement au niveau universitaire, tenant compte toutefois de ce que la valeur d'un tel enseignement est fonction des traditions de l'institution et de la sélection des candidats. Y auront accès, en principe, des élèves ayant terminé leurs humanités latines ou scientifiques modernes et, moyennant un examen d'homologation, quelques éléments venus des séminaires.

A cet enseignement universitaire s'ajoutera à titre temporaire et dans la mesure des nécessités, un enseignement technique supérieur. Il permettra à des éléments d'élite n'ayant pu commencer au collège d'accéder aux études supérieures après six années de formation générale (par exemple trois années de formation générale dans une école moyenne et trois années de formation complémentaire à l'école préparatoire de Kisumu). Cet enseignement technique supérieur, ouvert également aux candidats aux facultés, facilitera la sélection sévère des candidats à l'enseignement universitaire proprement dit et évitera de devoir rejeter complètement de bons éléments auxquels une formation scientifique ne conviendrait pas.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Lovanium s'inspire du programme de cours de l'Université de Louvain pour créer à Limuena, au fur et à mesure des besoins et des possibilités, les facultés, écoles et instituts existant à Louvain. Dans ce développement toutes garanties de haute valeur scientifique, pédagogique et éducative devront être assurées. Les diplômes à délivrer correspondront aux diplômes belges de manière à pouvoir être reconnus par le Gouvernement.

Quatre facultés sont prévues initialement:

- la faculté de médecine
- la Faculté des Arts (Philosophie et Lettres)
- la Faculté des Sciences
- la Faculté des sciences économiques et sociales.

Ces études donneront accès aux mêmes grades académiques que ceux délivrés dans nos universités.

Ainsi qu'il est dit plus haut et à l'instar de ce qui s'est passé à Louvain dans le développement de l'Université, mais en tenant compte des besoins locaux du moment, des écoles annexes sont prévues pour chaque faculté:

- une école d'assistants médicaux ou d'officiers de santé
- une école de pédagogie
- une école d'agronomie et éventuellement une école de laborantins
- une école de commerce.

EDUCATION

Des pédagogies ou "collèges" sont prévus pour les étudiants de Lovanium. Ce système a été adopté dans toutes les grandes universités d'Europe occidentale au Moyen Âge et a été conservé en partie à Louvain, sur une plus large échelle à Oxford et à Cambridge, et imité dans certaines universités outre-atlantique.

L'éducation dans ces collèges est confiée aux Pères de la Compagnie de Jésus.

TIMING DE L'ENSEIGNEMENT

L'enseignement universitaire commencera à Kimuenza en janvier 1954 par une année de préparation générale ou baccalauréat commune aux quatre facultés. Cette année comportera des cours de formation générale : philosophie, lettres, histoire, chimie, physique, biologie, mathématiques. Elle assurera l'homogénéisation et la sélection des candidats.

Fin 1954, les cours débiteront à la Faculté des Sciences et à la Faculté des Arts. Les élèves ayant terminé la première année de candidature en sciences se dirigeront, fin 1955, vers l'Institut d'agronomie ou vers la Faculté de Médecine. Les élèves ayant terminé la première année de candidature à la Faculté des Arts pourront choisir entre la seconde candidature de la Faculté des Arts ou la seconde candidature de la Faculté des Sciences économiques et Sociales.

La sélection des élèves qui aura lieu entre 1953 et 1955 permettra un reclassement de certains candidats vers les écoles techniques supérieures annexées aux Facultés. D'autre part, l'ouverture, en 1956, de la Faculté des sciences économiques et sociales et de la Faculté de Médecine entraînera un nouvel appel de professeurs.

Les élèves de la Faculté de Médecine feront la candidature en médecine en 1956 et 1957 et s'assimileront durant cette période en ordre principal la morphologie et la physiologie humaine normale, tandis qu'ils seront tenus de faire des stages à l'hôpital pour se familiariser avec le nursing. A cette fin et pour permettre le transfert de l'école d'A.M.I. de Kisantu à Kimuenza, il faudra disposer d'un hôpital en 1955. Cet hôpital doit d'ailleurs se créer progressivement une clientèle nécessitée par l'enseignement de la pathologie dès 1957.

La première promotion de la Faculté de Médecine terminera sa formation théorique en 1960 et accomplira alors un stage rétribué d'un an. Dans les autres facultés, les premiers diplômes entreront en stage fin 1958.

TIMING DES BATIMENTS

Avant janvier 1954, il faut deux bâtiments de pédagogie. L'un de ces bâtiments servira provisoirement à l'enseignement, aux services communs, au logement des religieux responsables de l'éducation, etc.

La construction d'un bâtiment de faculté commencera en 1953 pour être prêt fin 1955.

Il doit en être de même d'une partie de la bibliothèque.

Un hôpital doit fonctionner à Kimuenza dès la fin de 1955.

A cause des services qu'il est appelé à rendre à la population toujours croissante, cet hôpital devrait être réalisé en dehors des subsides à l'enseignement.

Il est suggéré de le créer sur la base d'une "fondation de lits. Certains organismes se voient dans l'obligation d'assurer les soins de leurs travailleurs. Au lieu de continuer à créer une poussière d'hôpitaux avec un personnel insuffisant et un équipement boiteux, Lovanium offre ses services

pour diriger et assurer les soins médicaux de cette "Fondation de lits". Lovanium entre en contact aujourd'hui avec l'Otraco, demain peut-être avec d'autres organismes.

A l'Otraco incombe non pas la mission de soigner les malades, mais bien l'obligation de les faire soigner. A cet effet l'Otraco dispose d'un capital d'investissement et d'un budget annuel. Lovanium, gérant ce capital, mettra à la disposition de l'Otraco son personnel médical spécialisé et diminuera les frais généraux en les répartissant sur un plus grand nombre de lits. Déjà la remarque a été faite qu'il faudrait ajouter aux 400 lits demandés par l'Otraco 100 lits pour la population environnante.

Le système de la Fondation-lits a été appliqué ailleurs et ne constitue pas un subside, mais une sorte de contrat commercial. La distance entre les concessions Otraco et Lovanium n'est pas supérieure à la distance que devront parcourir, à l'intérieur de la concession Otraco, les ambulances chargées de transporter les malades à hospitaliser. Les malades ambulants sont, au point de vue social, appelés à être soignés dans des dispensaires dispersés en différents endroits du camp Otraco.

Avant la fin de 1953, il faut au minimum cinq maisons pour professeurs laïcs et une pour le technicien européen.

Avant la fin de 1954, l'ouverture de la Faculté des Sciences et de la Faculté des Arts demandera au moins quatre maisons supplémentaires. Pour l'année académique 1955-1956, l'ouverture de la Faculté des Sciences économiques et sociales et de la Faculté de Médecine, l'ouverture de l'hôpital et la création d'écoles annexes entraîneront des nécessités de logement plus considérables encore.

Route: La réalisation des constructions demande que soit réalisée d'urgence la jonction au plateau Lovanium avec la route qui relie la cite indigène à la route Léopoldville-Kasangulu. Cette réalisation pourrait se faire en quelques jours, si le Gouvernement voulait l'entreprendre avec les engins modernes dont il dispose pour la construction de la route Léo-Matadi.

PERSONNEL ENSEIGNANT

La réussite de l'enseignement universitaire dépend surtout de la sévère sélection du personnel enseignant. Il faut pouvoir préparer celui-ci durant plusieurs années après l'obtention du diplôme universitaire. A titre d'exemple: deux docteurs en médecine se spécialisent à l'heure actuelle en vue de l'enseignement de la morphologie et de la physiologie. Cette spécialisation n'a d'autres horizons que l'enseignement. Un autre médecin qui s'est spécialisé déjà durant quatre ans en médecine interne prépare à l'heure actuelle une agrégation de l'enseignement supérieur pour pouvoir assurer le service médical à l'hôpital à partir de 1955. Un tel groupe de médecins est appelé à rendre à la Colonie des services qui dépasseront largement le cadre de l'enseignement.

Lovanium prend vis-à-vis de ces jeunes gens des engagements moraux et désire d'autre part assurer la stabilité de leur emploi, dans la conviction qu'il faut laisser mûrir les professeurs dans l'enseignement. Dans cet ordre d'idées, il est souhaitable que, dans l'établissement du barème de leur traitement, il soit tenu compte, pour les professeurs de Kinuena, de leurs années de spécialisation et que leur soit assuré un standing de professeurs d'Université, sans en omettre les indemnités complémentaires inhérentes à toute carrière coloniale.